

La République injuriée – Que nous apprend l’histoire des offenses au chef de l’Etat sur l’histoire constitutionnelle française?

Prof. Dr. Olivier Beaud

La conférence vise à proposer à un public allemand l’histoire d’un délit pénal qui est celui de l’offense au chef de l’Etat, délit prévu par la grande loi sur la liberté de la presse (1881) et supprimé en 2013 par une loi tirant la conséquence d’une décision de la Cour européenne des droits de l’homme.

A travers cette histoire de ce délit, qui implique de se livrer à une histoire politique et constitutionnelle, on peut mieux expliquer cette institution particulière qu’est le chef de l’Etat de la III^e à la V^e République. On étudiera particulièrement la question du régime de Vichy (1940-1944) qui a recouru massivement à ce délit politique pour punir ses opposants. En outre, il s’agira aussi d’expliquer pourquoi le régime du général de Gaulle a utilisé ce délit entre 1959 et 1969 pour faire sanctionner par la justice ordinaire (tribunaux répressifs) les écrivains et journalistes d’extrême-droite. En d’autres termes, ce délit fut alors interprété comme une forme particulière de ce que les Allemands appellent la « streitbare Demokratie » (la démocratie combattante) qui, délibérément, fait échec à la liberté d’expression pour défendre le régime. On doit alors se demander pourquoi la justice, sous la Ve, a apporté son appui au pouvoir politique, prêtant le soupçon alors d’une justice politique.

